

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Walid BEN AYED et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	Notes	<u>2015</u>	<u>2014</u>
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	9 213 283	10 670 992
Créances sur la clientèle de Leasing	5	426 164 176	403 795 854
Acheteurs factorés	6	8 789 541	10 029 312
Portefeuille de placement	7	11 725 221	16 334 547
Portefeuille d'investissement	8	6 906 834	4 304 322
Valeurs immobilisées	9	4 320 424	3 645 002
Autres actifs	10	2 989 811	4 889 559
TOTAL DES ACTIFS		<u>470 109 290</u>	<u>453 669 587</u>
PASSIFS			
		31 Décembre	
	Notes	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Concours bancaires	11	569	760 431
Dettes envers la clientèle	12	6 671 439	7 019 561
Comptes courants des adhérents	6	1 648 720	1 784 952
Emprunts et dettes rattachées	13	396 015 483	385 181 991
Fournisseurs et comptes rattachés	14	22 923 578	18 767 049
Autres passifs	15	2 926 941	2 960 422
TOTAL DES PASSIFS		<u>430 186 730</u>	<u>416 474 405</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		21 250 000	21 250 000
Réserves		8 687 104	6 192 204
Résultats reportés		5 204 778	4 301 979
Effets des modifications comptables		(551 800)	(551 800)
Résultat de l'exercice		5 332 477	6 002 799
Total des capitaux propres	16	<u>39 922 559</u>	<u>37 195 181</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>470 109 290</u>	<u>453 669 587</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2015	2014
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	61 223 604	59 750 340
Engagements de financement en faveur de la clientèle	13 185 754	13 040 196
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	45 108 943	43 554 344
Engagements de factoring	2 928 906	3 155 800
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	535 628 923	516 154 787
Garanties reçues	638 458	788 458
Intérêts à échoir sur contrats actifs	68 414 468	63 054 807
Valeurs des biens, objet de leasing	466 575 997	452 311 522
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	7 104 763	11 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	7 104 763	11 000 000

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre	
		2015	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus de Leasing	17	39 673 703	35 991 932
Revenus de Factoring	18	932 043	887 231
Total des revenus		40 605 746	36 879 163
Autres produits d'exploitation	19	2 013 996	1 986 823
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		42 619 742	38 865 986
Charges financières nettes	20	(25 727 662)	(22 734 155)
Commissions encourues		(89 226)	(64 000)
Produits des placements	21	638 332	460 996
PRODUITS NETS		17 441 186	16 528 827
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	22	(4 002 471)	(3 653 800)
Autres charges d'exploitation	23	(2 316 123)	(2 481 075)
Dotations aux amortissements	24	(353 229)	(302 873)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		10 769 363	10 091 079
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(2 903 545)	(2 515 193)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(316 964)	(2 753)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 548 854	7 573 133
Autres gains ordinaires	27	363 424	355 038
Autres pertes ordinaires	28	(76 949)	(3 111)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		7 835 330	7 925 060
Impôt sur les bénéfices	29	(2 502 852)	(1 922 262)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 332 477	6 002 799
Résultat par action	16	2,509	2,825

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	264 933 826	249 021 302
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	39 188 942	25 883 293
Financements des adhérents	31	(37 112 228)	(28 715 498)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(241 527 751)	(240 048 674)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(7 232 067)	(5 700 567)
Intérêts payés	34	(25 069 397)	(21 667 334)
Impôts et taxes payés	35	(2 937 080)	(2 415 122)
Autres flux de trésorerie	36	5 262 094	(14 303 174)
		<u>(4 493 660)</u>	<u>(37 945 774)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(928 730)	(259 971)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	11 194	44 689
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 500 000)	(2 000 000)
		<u>(3 417 536)</u>	<u>(2 215 281)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	40	(2 605 099)	(2 612 622)
Encaissements provenant des emprunts	13	179 321 605	171 047 662
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(165 108 157)	(141 808 565)
Flux liés au financement à court terme	13	(4 395 000)	21 370 000
		<u>7 213 349</u>	<u>47 996 475</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(697 847)</u>	<u>7 835 420</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	9 910 561	2 075 141
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	9 212 714	9 910 561

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000 DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2015, à 21.250.000 DT composé de 2.125.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2015, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** » et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,

- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash flow » compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;

- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24 et adaptée par « **ATTIJARI LEASING** ».

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2012 à 2014 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;

- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi}.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2015. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2014}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2012-2014 :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

Avec TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = (\text{Engagements}_{gi} \text{ 0 et 1}) \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et des avoirs auprès des banques, est le suivant :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Banques	9 211 091	10 670 962
- Caisses	2 192	30
<u>Total</u>	<u>9 213 283</u>	<u>10 670 992</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Créances de leasing	425 718 418	403 945 431
- Impayés	33 521 602	31 427 800
- Effets impayés et à l'encaissement	44 759	44 696
- Intérêts échus et différés	(2 095 352)	(1 915 951)
- Créances sur contrats en instance de mise en force	2 450 749	1 721 565
<u>Total brut</u>	<u>459 640 175</u>	<u>435 223 541</u>
- Provisions pour dépréciation des encours	(11 125 751)	(10 256 015)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(16 700 234)	(15 648 076)
- Provisions additionnelles	(374 955)	(448 259)
- Provisions collectives	(1 895 481)	(1 704 976)
- Provisions pour différence d'encours	(169 531)	(169 530)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 165 799)	(3 156 581)
<u>Total des provisions et produits réservés</u>	<u>(33 475 999)</u>	<u>(31 427 687)</u>
<u>Total net</u>	<u>426 164 176</u>	<u>403 795 854</u>

Les mouvements enregistrés sur les créances de Leasing durant l'exercice, sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2014**405 666 996**Additions de la période

- Investissements	216 261 769
- Relocations	3 561 282
- Consolidations	47 192

Retraits de la période

- Remboursement des créances échues	(179 509 514)
- Remboursement anticipé de créances	(12 639 056)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(158 193)
- Relocations	(4 558 660)
- Radiations de créances	(502 649)

Solde au 31 Décembre 2015**428 169 167**Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaille par maturité, comme suit :

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	<u>473 604 075</u>	<u>446 445 386</u>
A recevoir dans moins d'un an	179 191 264	165 592 249
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	284 073 193	266 651 299
A recevoir dans plus de 5 ans	10 339 618	14 201 838
Produits financiers non acquis (b)	<u>68 414 468</u>	<u>63 054 807</u>
A recevoir dans moins d'un an	31 992 499	29 431 012
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	35 144 792	31 953 211
A recevoir dans plus de 5 ans	1 277 177	1 670 584
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	<u>405 189 607</u>	<u>383 390 579</u>
Créances en instance de mise en force (2)	<u>2 450 749</u>	<u>1 721 565</u>
Créances échues (3)	<u>366 088</u>	<u>477 647</u>
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	<u>1 918 639</u>	<u>395 333</u>
Contrats suspendus (contentieux) (5)	<u>18 244 085</u>	<u>19 681 873</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	<u>428 169 167</u>	<u>405 666 996</u>

Analyse par secteur d'activité :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Bâtiment et travaux publics	48 985 984	47 195 347
Industrie	49 652 540	59 925 992
Tourisme	7 773 093	6 812 977
Commerces et services	230 102 183	227 228 980
Agriculture	91 655 367	64 503 700
<u>Total</u>	<u>428 169 167</u>	<u>405 666 996</u>

Analyse par type de matériel :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Equipements	41 380 406	44 673 610
Matériel roulant	311 435 666	298 162 354
Matériel spécifique	45 776 191	42 135 935
<u>Sous Total</u>	<u>398 592 263</u>	<u>384 971 899</u>
Immobilier	29 576 903	20 695 097
<u>Total</u>	<u>428 169 167</u>	<u>405 666 996</u>

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2015 comme suit :

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable)	317 927 089	81 540 310	4 531 850	4 146 961	17 482 155	425 628 365
Impayés	1 157 276	10 057 013	1 218 178	1 655 199	19 433 936	33 521 602
Contrats en instance de mise en force	2 206 749	-	-	-	244 000	2 450 749
CREANCES LEASING	321 291 114	91 597 323	5 750 028	5 802 160	37 160 090	461 600 716
Avances reçues (*)	(4 410 493)	(55 018)	(65 177)	(89 073)	(2 051 676)	(6 671 439)
ENCOURS GLOBAL	316 880 620	91 542 305	5 684 851	5 713 087	35 108 414	454 929 277
ENGAGEMENTS HORS BILAN	12 775 080	410 674	-	-	-	13 185 754
TOTAL ENGAGEMENTS	329 655 701	91 952 979	5 684 851	5 713 087	35 108 414	468 115 031
Produits réservés	-	-	(165 999)	(250 151)	(2 749 649)	(3 165 798)
Provisions sur encours financiers	-	-	(28 694)	(172 511)	(10 924 546)	(11 125 751)
Provisions sur impayés	-	-	(182 866)	(575 766)	(15 941 601)	(16 700 234)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(374 955)	(374 955)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(377 559)	(998 429)	(29 990 750)	(31 366 738)
ENGAGEMENTS NETS	329 655 701	91 952 979	5 307 293	4 714 658	5 117 663	436 748 294

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,21%	1,22%	7,50%
	9,93%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2014	10,41%
---	--------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	6,64%	17,48%	85,42%
	67,45%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2014	63,96%
---	--------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Comptes des acheteurs factorés	9 389 736	9 781 162
- Effets à l'encaissement	120 179	964 703
<u>Sous Total (A)</u>	<u>9 509 915</u>	<u>10 745 865</u>
- Provisions	(652 560)	(651 245)
- Agios réservés	(67 814)	(65 309)
<u>Total des provisions</u>	<u>(720 374)</u>	<u>(716 554)</u>
<u>Total net</u>	<u>8 789 541</u>	<u>10 029 312</u>
Comptes des adhérents		
- Fonds de garantie	1 648 720	1 784 952
<u>Sous total (B)</u>	<u>1 648 720</u>	<u>1 784 952</u>
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	<u>7 861 195</u>	<u>8 960 913</u>

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	8 448 100	-	195 000	-	757 539	9 400 639
Valeurs à l'encaissement	112 179	-	-	-	8 000	120 179
Fonds de garantie (**)	(1 529 224)	-	(40 000)	-	(80 854)	(1 650 078)
ENGAGEMENTS BILAN	7 031 056	-	155 000	-	684 685	7 870 741
ENGAGEMENTS HORS BILAN	2 928 906	-	-	-	-	2 928 906
TOTAL ENGAGEMENTS	9 959 962	-	155 000	-	684 685	10 799 647
Produits réservés	-	-	5 862	-	61 953	67 814
Provisions	-	-	29 828	-	622 732	652 560
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	35 689	-	684 685	720 374
ENGAGEMENTS NETS	9 959 962	-	119 311	-	-	10 079 273
Ratio des actifs non performants			1,44%	-	6,34%	
Ratio des actifs non performants de 2015				7,78%		
Ratio des actifs non performants de 2014				5,91%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés			23,03%	-	100,00%	
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2015				85,79%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2014				100,00%		

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 10 903 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>	<u>31 décembre</u> <u>2014</u>
- Titres SICAV (Attijari Obligataire Sicav)	1 179 061	16 334 547
- Titres cotés	546 160	-
- Certificats de dépôt	10 000 000	-
<u>Total</u>	<u>11 725 221</u>	<u>16 334 547</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières, se présente comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>	<u>31 décembre</u> <u>2014</u>
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	6 730 434	4 127 922
<u>Total</u>	<u>6 906 834</u>	<u>4 304 322</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>% détention</u>
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2015, cette rubrique totalisant 4 320 424 DT contre 3 645 002 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Début de période
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	234 094	-	-	234 094	213 659
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>234 094</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>234 094</u>	<u>213 659</u>
Terrain	-	949 160	-	-	949 160	-
Construction	5,0%	3 403 650	-	-	3 403 650	1 385 720
Matériel de transport	20,0%	247 650	344 998	164 778	427 869	148 964
Installations générales	10,0%	682 430	55 427	-	737 857	275 283
Mobilier de bureau	20,0%	223 454	4 767	-	228 221	185 530
Matériel informatique	33,3%	219 851	18 559	-	238 409	201 506
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	-	130 482	-	130 482	-
Immobilisations hors exploitation		95 377	504 981	-	600 358	-
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>5 821 571</u>	<u>1 059 212</u>	<u>164 778</u>	<u>6 716 006</u>	<u>2 197 004</u>
TOTAUX		6 055 665	1 059 212	164 778	6 950 100	2 410 663

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Frais d'émission des emprunts	807 739	581 442
- Dépôts et cautionnements versés	31 234	30 884
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	106 706	77 305
- Avances et acomptes au personnel	477 170	415 346
- Autres créances sur le personnel	3 010	3 009
- Etat, TCL en cours de restitution	133 515	133 515
- Etat, crédit de TVA	863 499	2 902 677
- Etat, Report d'IS	-	241 989
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	-	166 653
- Prestataires Assurances	454 262	-
- Autres comptes débiteurs	382 836	412 216
- Produits à recevoir	151 058	301 152
- Charges constatées d'avance	24 463	52 089
Total brut	3 436 882	5 319 666
A déduire		
- Provisions pour dépréciation	(447 071)	(430 107)
Total net	2 989 811	4 889 559

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus, et se présentent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	1 249 313	490 451	1 739 764	667 871	264 154	932 025	807 739
TOTAUX		1 249 313	490 451	1 739 764	667 871	264 154	932 025	807 739

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Banques, découverts	569	760 431
Total	569	760 431

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 671 439	7 019 561
<u>Total</u>	<u>6 671 439</u>	<u>7 019 561</u>

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Emprunts		
- Banques locales	134 650 612	141 044 033
- Banques étrangères	27 384 149	17 862 544
- Emprunts obligataires	147 897 920	136 787 960
- Certificats de Leasing	68 235 000	56 400 000
- Billets de trésorerie	1 440 000	27 170 000
- Certificats de dépôt	9 500 000	-
- Crédits de leasing	105 786	-
<u>Total emprunts</u>	<u>389 213 467</u>	<u>379 264 538</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 013 825	1 072 299 *
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	477 404	72 833
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 872 295	3 981 215
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 426 499	1 209 319 *
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	133 467	40 208 *
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	-	(458 420)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(121 474)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 802 016</u>	<u>5 917 454</u>
<u>Total général</u>	<u>396 015 483</u>	<u>385 181 991</u>

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	<u>141 044 033</u>	<u>109 800 000</u>	<u>116 193 422</u>	<u>134 650 612</u>	<u>68 174 780</u>	<u>66 475 832</u>
* ATTIJARI BANK 8	283 888	-	283 888	-	-	-
* ATTIJARI BANK 9	500 000	-	500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 10	500 000	-	500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 11	564 493	-	564 493	-	-	-
* ATTIJARI BANK 16	625 000	-	625 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 17	625 000	-	625 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 18	1 750 000	-	1 000 000	750 000	-	750 000
* ATTIJARI BANK 19	2 250 000	-	1 000 000	1 250 000	250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 20	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 21	5 500 000	-	2 000 000	3 500 000	1 500 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 22	7 500 000	-	5 000 000	2 500 000	-	2 500 000
* ATTIJARI BANK 23	677 033	-	445 090	231 943	-	231 943
* ATTIJARI BANK 24	8 750 000	-	5 000 000	3 750 000	-	3 750 000
* ATTIJARI BANK 25	9 000 000	-	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 26	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 27	4 750 000	-	1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 28	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 29	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/1	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK15/2	-	7 000 000	700 000	6 300 000	4 900 000	1 400 000
* ATTIJARI BANK 15/3	-	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/4	-	4 000 000	200 000	3 800 000	3 000 000	800 000
* Crédits Directs, ATTIJARI BANK	25 000 000	66 500 000	66 500 000	25 000 000	-	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK	85 275 414	87 500 000	92 693 471	80 081 943	33 650 000	46 431 943

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* AL BARAKA BANK CMT7	357 392	-	357 392	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT8	268 044	-	268 044	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT9	352 398	-	352 398	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT10	352 398	-	352 398	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT11	1 044 309	-	685 867	358 442	-	358 442
* AL BARAKA BANK CMT12	522 155	-	342 934	179 221	-	179 221
* AL BARAKA BANK CMT13	469 939	-	308 640	161 299	-	161 299
* AL BARAKA BANK CMT14	417 724	-	274 347	143 377	-	143 377
* AL BARAKA BANK CMT15	314 381	-	206 219	108 163	-	108 163
* AL BARAKA BANK CMT16	687 747	-	332 879	354 868	-	354 868
* AL BARAKA BANK CMT17	687 747	-	332 879	354 868	-	354 868
TOTAL AL BARAKA BANK	5 474 234	-	3 813 997	1 660 237	-	1 660 237
* AMEN BANK 6	1 439 989	-	805 757	634 232	-	634 232
* AMEN BANK 7	1 437 823	-	804 545	633 278	-	633 278
* AMEN BANK 13	312 500	-	312 500	-	-	-
* AMEN BANK 14	312 500	-	312 500	-	-	-
* AMEN BANK 15	266 667	-	266 667	-	-	-
* AMEN BANK 16	400 000	-	400 000	-	-	-
* AMEN BANK 17	187 500	-	187 500	-	-	-
* AMEN BANK 18	1 375 000	-	500 000	875 000	375 000	500 000
* AMEN BANK 19	1 100 000	-	400 000	700 000	300 000	400 000
* AMEN BANK 20	300 000	-	100 000	200 000	100 000	100 000
* AMEN BANK 21	1 508 445	-	384 932	1 123 513	711 851	411 662
* AMEN BANK 22	380 521	-	97 037	283 484	179 657	103 827
* AMEN BANK 23	1 565 234	-	379 219	1 186 015	780 316	405 699
* AMEN BANK 24	1 565 524	-	379 290	1 186 235	780 460	405 775
* AMEN BANK 25	2 922 343	-	745 227	2 177 115	1 379 741	797 375
* AMEN BANK 27	1 500 000	-	225 447	1 274 553	998 906	275 647
* AMEN BANK 28	-	1 000 000	140 970	859 030	673 093	185 937
* AMEN BANK 29	-	1 500 000	113 524	1 386 476	1 085 831	300 645
* AMEN BANK 30	-	1 000 000	32 620	967 380	757 537	209 843
TOTAL AMEN BANK	16 574 046	3 500 000	6 587 733	13 486 313	8 122 392	5 363 921

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* BANQUE DE TUNISIE 1	1 142 855	-	571 429	571 426	-	571 426
* BANQUE DE TUNISIE 2	1 607 050	-	321 450	1 285 600	749 850	535 750
* BANQUE DE TUNISIE 3	1 142 000	-	286 000	856 000	570 000	286 000
* BANQUE DE TUNISIE 4	3 400 000	-	600 000	2 800 000	1 800 000	1 000 000
* BANQUE DE TUNISIE 15/01	-	4 000 000	200 000	3 800 000	2 800 000	1 000 000
TOTAL BT	7 291 905	4 000 000	1 978 879	9 313 026	5 919 850	3 393 176
* BIAT 1	1 638 301	-	791 035	847 266	-	847 266
* BIAT 2	1 250 000	-	1 000 000	250 000	-	250 000
* BIAT 3	1 052 632	-	1 052 632	-	-	-
TOTAL BIAT	3 940 932	-	2 843 666	1 097 266	-	1 097 266
* ABC2	500 000	-	500 000	-	-	-
* ABC5	1 312 500	-	750 000	562 500	-	562 500
* ABC6	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* ABC7	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
* ABC8	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
* ABC 15/1	-	1 300 000	-	1 300 000	-	1 300 000
TOTAL ABC	9 812 500	1 300 000	5 250 000	5 862 500	3 000 000	2 862 500
* BH	3 425 002	-	691 447	2 733 555	2 004 079	729 476
* BH 15/01	-	5 000 000	284 228	4 715 772	4 117 745	598 027
* BH 15/02	-	2 000 000	-	2 000 000	1 714 286	285 714
* BH 15/03	-	3 000 000	-	3 000 000	2 571 429	428 571
TOTAL BH	3 425 002	10 000 000	975 675	12 449 327	10 407 538	2 041 789
* ATB	2 750 000	-	750 000	2 000 000	750 000	1 250 000
* ATB 2	1 500 000	-	300 000	1 200 000	700 000	500 000
* ATB 15/01	-	3 500 000	-	3 500 000	2 625 000	875 000
TOTAL ATB	4 250 000	3 500 000	1 050 000	6 700 000	4 075 000	2 625 000
* QNB	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
TOTAL QNB	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					d'un an	moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>17 862 544</u>	<u>9 521 605</u>	-	<u>27 384 149</u>	<u>22 164 390</u>	<u>5 219 760</u>
* BAD 1	4 723 521	-	-	4 723 521	4 048 732	674 789
* BAD 2	1 245 961	-	-	1 245 961	1 156 964	88 997
TOTAL BAD	5 969 482	-	-	5 969 482	5 205 696	763 786
* BEI 5	10 082 294	-	-	10 082 294	7 201 639	2 880 655
* BEI 6	1 810 768	-	-	1 810 768	1 293 406	517 362
TOTAL BEI	11 893 062	-	-	11 893 062	8 495 045	3 398 018
* SANAD	-	9 521 605	-	9 521 605	8 463 649	1 057 956
TOTAL SANAD	-	9 521 605	-	9 521 605	8 463 649	1 057 956
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	158 906 578	119 321 605	116 193 422	162 034 761	90 339 169	71 695 591

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires, les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 01/09	20 000 000	-	20 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 01/2010 F	1 750 000	-	1 750 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 01/2010 V	4 250 000	-	4 250 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 01/2011 F	17 100 000	-	5 700 000	11 400 000	5 700 000	5 700 000
* Emprunt obligataire 01/2011 V	900 000	-	300 000	600 000	300 000	300 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	6 984 000	-	2 328 000	4 656 000	2 328 000	2 328 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	8 360 000	-	1 672 000	6 688 000	5 016 000	1 672 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	1 782 000	-	594 000	1 188 000	594 000	594 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	8 298 000	-	2 766 000	5 532 000	2 766 000	2 766 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	2 285 760	-	457 120	1 828 640	1 371 520	457 120
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG A	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG B	14 633 600	-	3 658 400	10 975 200	7 316 800	3 658 400
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	3 290 000	-	-	3 290 000	2 632 000	658 000
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG B	15 204 600	-	3 040 920	12 163 680	9 122 760	3 040 920
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	-	-	9 950 000	9 950 000	-
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG A	7 368 000	-	1 473 600	5 894 400	4 420 800	1 473 600
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	-	-	10 632 000	10 632 000	-
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG C	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
* Emprunt obligataire 2015-1 A	-	11 082 000	-	11 082 000	8 865 600	2 216 400
* Emprunt obligataire 2015-1 B	-	17 918 000	-	17 918 000	17 918 000	-
* Emprunt obligataire 2015-1 C	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
* Emprunt obligataire 2015-2 A	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	136 787 960	60 000 000	48 890 040	147 897 920	115 933 480	31 964 440

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires, les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie (suite) :

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* CERTIFICATS DE LEASING	56 400 000	179 585 000	167 750 000	68 235 000	-	68 235 000
* BILLETS DE TRESORERIE	27 170 000	47 390 000	73 120 000	1 440 000	-	1 440 000
* CERTEFICATS DE DEPOT	-	24 000 000	14 500 000	9 500 000	-	9 500 000
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°51263	-	94 502	23 818	70 684	39 651	31 033
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°55610	-	35 980	877	35 103	21 426	13 676
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	83 570 000	251 105 482	255 394 695	79 280 786	61 077	79 219 709
TOTAL GENERAL	379 264 538	430 427 086	420 478 157	389 213 467	206 333 727	182 879 741

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats	1 211 967	5 933 140
- Effets à payer	21 711 611	12 833 909
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>22 923 578</u>	<u>18 767 049</u>

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	148 398	146 712
- Etat, retenues sur salaires	50 436	56 252
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	542 099	445 539
- Etat, impôts sur les bénéfices (voir note 29)	527 089	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	45 690	37 933
- Etat, TCL à payer	13 663	12 669
- C.N.S.S	153 374	147 288
- CAVIS	9 518	13 948
- Autres comptes créditeurs	84 545	6 811
- Remboursement assurance groupe	2 370	-
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	535 649	955 165
- Compte d'attente	189 841	159 106
- Caisse de compensation	21 896	25 882
- Prestataires Assurances	-	563 878
- Produits constatés d'avance	95 325	105 590
- Prestataires de services	4 779	142 697
- Retenue de garantie	7 499	18 182
- Provisions pour passifs et charges	325 772	25 772
- Provisions pour départ à la retraite	100 672	28 672
<u>Total</u>	<u>2 926 941</u>	<u>2 960 422</u>

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Capital social	(A)	21 250 000	21 250 000
- Réserve légale	(B)	2 125 000	2 125 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	(C)	6 500 000	4 000 000
- Réserve pour fonds social	(D)	62 104	67 204
- Effets de modifications comptables		(551 800)	(551 800)
- Résultats reportés		5 204 778	4 301 979
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	(E)	<u>34 590 082</u>	<u>31 192 382</u>
Résultat de l'exercice		5 332 477	6 002 799
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(G)	<u>39 922 559</u>	<u>37 195 181</u>
<u>Résultat par action:</u>			
Résultat de la période (1)		5 332 477	6 002 799
Nombre d'actions (2)		2 125 000	2 125 000
Résultat par action (1) / (2)	(F)	2,509	2,825

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à la somme de 21.250.000 DT, divisé en 2.125.000 actions de 10 DT chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.

(D) Cette réserve est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue, s'élèvent au 31 décembre 2015 à 5 200 179 DT, se détaillant comme suit :

-Réserve spéciale de réinvestissement	4 000 000
-Effets de modifications comptables	(551 800)
-Résultats reportés	1 751 979

(F) Le résultat par action, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 16 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 Décembre 2015
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2013	21 250 000	2 125 000	2 000 000	79 826	(551 800)	3 093 536	5 808 443	33 805 005
Affectations approuvées par l'AGO du 27/05/2014			2 000 000	50 000		3 758 443	(5 808 443)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013						(2 550 000)		(2 550 000)
Prélèvement sur fonds social				(62 622)				(62 622)
Résultat au 31 décembre 2014							6 002 799	6 002 799
Solde au 31 Décembre 2014	21 250 000	2 125 000	4 000 000	67 204	(551 800)	4 301 979	6 002 799	37 195 181
Affectations approuvées par l'AGO du 26/05/2015			2 500 000	50 000		3 452 799	(6 002 799)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014						(2 550 000)		(2 550 000)
Prélèvement sur fonds social				(55 099)				(55 099)
Résultat au 31 décembre 2015							5 332 477	5 332 477
Solde au 31 Décembre 2015	21 250 000	2 125 000	6 500 000	62 104	(551 800)	5 204 778	5 332 477	39 922 559

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Intérêts conventionnels	38 516 457	34 711 439
Intérêts intercalaires	17 526	43 737
Intérêts de retard	1 244 239	1 258 709
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>39 778 222</u>	<u>36 013 885</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(571 541)	(534 349)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	467 022	512 396
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(104 519)</u>	<u>(21 953)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>39 673 703</u>	<u>35 991 932</u>

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Commissions de factoring	290 138	318 958
Intérêts de financement	641 905	568 274
<u>Total revenus de factoring</u>	<u>932 043</u>	<u>887 231</u>

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	449 576	388 861
- Commissions d'assurance	66 968	158 319
- Frais divers sur dossiers	1 493 142	1 433 727
- Autres produits d'exploitation	4 309	5 915
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>2 013 996</u>	<u>1 986 823</u>

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes, se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>	<u>31 décembre</u> <u>2014</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	8 698 958	7 545 879
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	10 665 448	9 499 158
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	1 238 437	627 432
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	264 154	232 700
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>20 866 998</u>	<u>17 905 170</u>
- Intérêts des comptes courants	713 185	608 703
- Intérêts sur opérations de financement	4 147 479	4 220 283
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>4 860 664</u>	<u>4 828 986</u>
<u>Total général</u>	<u>25 727 662</u>	<u>22 734 155</u>

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements, se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>	<u>31 décembre</u> <u>2014</u>
- Dividendes sur titres immobilisés	-	6 174
- Dividendes sur titres SICAV	208 275	506 014
- Plus values sur cession de titres cotés	46 154	-
- Plus values latentes sur titres immobilisés	-	5 788
- Plus values sur cession de titres SICAV	141 610	3 408
- Plus values latentes sur titres SICAV	5 316	109 715
- Moins values réalisées sur cession de titres SICAV	-	(254 320)
- Moins values latentes sur titres SICAV	-	(17 308)
- Moins values latentes sur titres immobilisés	(30 447)	-
- Revenus des certificats de dépôt	108 871	-
- Intérêts des comptes courants	158 553	101 525
<u>Total</u>	<u>638 332</u>	<u>460 996</u>

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>	<u>31 décembre</u> <u>2014</u>
- Salaires et compléments de salaires	2 944 273	2 569 710
- Rémunérations du personnel détaché	426 251	546 576
- Charges connexes aux salaires	39 191	17 112
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	514 383	473 201
- Autres charges sociales	192 362	139 607
- Transfert de charges	(113 990)	(92 406)
<u>Total</u>	<u>4 002 471</u>	<u>3 653 800</u>

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation, se présente comme suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Achat de matières et fournitures	128 670	124 147
<u>Total des achats</u>	<u>128 670</u>	<u>124 147</u>
- Locations	73 780	71 833
- Charges locatives et de copropriété	30 146	39 020
- Entretien et réparations	86 206	76 551
- Primes d'assurances	121 056	101 511
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	18 499	23 929
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>329 688</u>	<u>312 845</u>
- Formations	22 903	61 874
- Personnel extérieur à l'entreprise	20 556	59 915
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	346 943	395 694
- Publicités, publications, relations publiques	279 960	155 237
- Transports	40 725	38 389
- Déplacements, missions et réceptions	37 024	32 597
- Frais postaux et de télécommunications	142 365	160 048
- Services bancaires et assimilés	449 724	415 450
- Documentations	4 168	5 530
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 344 368</u>	<u>1 324 734</u>
- Jetons de présence	50 000	58 000
- Rémunération comité d'audit	12 000	12 000
- Rémunération comité de risque	12 000	12 000
- Rémunération comité de crédit	12 000	12 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>86 000</u>	<u>94 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	59 604	58 628
- T.C.L	150 365	138 838
- Contributions conjoncturelles	-	204 005
- Droits d'enregistrement et de timbres	207 434	218 372
- Autres impôts et taxes	9 994	5 507
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>427 397</u>	<u>625 349</u>
<u>Total général</u>	<u>2 316 123</u>	<u>2 481 075</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	10 952	16 822
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	342 277	286 051
<u>Total</u>	<u>353 229</u>	<u>302 873</u>

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	4 863 448	4 260 853
- Dotations aux provisions additionnelles	24 755	-
- Reprise sur provisions additionnelles	(98 059)	(66 873)
- Dotations aux provisions collectives (*)	190 505	184 509
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 074 014)	(1 702 823)
- Créances radiées	1 001 129	1 459 553
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(867 541)	(1 358 297)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(95 301)	(101 256)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	-	(17 611)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	1 315	-
- Encaissement sur créances radiées	(42 692)	(142 862)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>2 903 545</u>	<u>2 515 193</u>

(*) : Cette provision est constituée en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers, se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	300 000	2 753
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	16 964	-
<u>Total</u>	<u>316 964</u>	<u>2 753</u>

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	57 493	47 800
- Revenus des immeubles	44 651	43 562
- Autres produits locatifs	-	5 085
- Apurement de comptes	257 377	248 618
- Autres produits	3 903	9 973
<u>Total</u>	<u>363 424</u>	<u>355 038</u>

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations propres	-	3 111
- Reprises sur provisions des autres actifs	-	(62 937)
- Reprises sur provisions pour risques et charges	-	(28 086)
- Apurement de comptes	-	91 023
- Redressement social	76 860	-
- Autres	88	-
Total	76 949	3 111

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Bénéfice comptable	7 835 330	7 925 060
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 863 448	4 260 853
- Dotations aux provisions collectives	190 505	184 509
- Dotations aux provisions additionnelles	24 755	-
- Dotations aux provisions pour départ à la retraite	72 000	28 672
- Dotations aux provisions pour risques divers	316 964	2 753
- Provisions fiscales constituées en 2012/2011 pour affaires en cours	2 062 133	754 991
- Redevances conjoncturelles	-	204 005
- Plus value latente sur titres SICAV 2014/2013	5 788	-
- Moins values latentes sur titres SICAV 2015/2014	30 447	17 308
- Moins value sur cession des actions SICAV	-	254 320
- Jetons de présence	50 000	58 000
- Abandon de créances	169 436	196 622
- Pertes non déductibles	-	91 023
A déduire		
- Provisions fiscales constituées en 2012/2011 pour affaires en cours	2 062 133	754 991
- Reprises sur provisions non déduites au cours des exercices antérieurs	-	91 023
- Reprises sur provisions additionnelles	98 059	66 873
- Moins values latentes sur titres SICAV 2014	17 308	-
- Dividendes	208 275	512 188
- Plus value latentes sur titres	-	5 788
- Plus value latente sur titres SICAV 2015/2014	5 316	109 715
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>13 229 714</u>	<u>12 437 538</u>
Provisions pour créances douteuses	5 078 708	4 445 362
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>8 151 006</u>	<u>7 992 176</u>
Réinvestissements exonérés		
* Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	1 000 000	2 500 000
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>7 151 006</u>	<u>5 492 176</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	<u>2 502 852</u>	<u>1 922 262</u>
A imputer		
- Report d'impôt de l'exercice précédent	241 989	340 915
- Acomptes provisionnels payés	1 733 774	1 823 336
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u>527 089</u>	<u>(241 989)</u>

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

		<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	5	31 427 800	30 022 455
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	5	(33 521 602)	(31 427 800)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	+	5	44 696	76 776
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	-	5	(44 759)	(44 696)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	12	(7 019 561)	(6 203 126)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	12	6 671 439	7 019 561
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	5	997 378	(566 205)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	5	(1 915 951)	(1 728 980)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	5	2 095 352	1 915 951
- TVA collectée	+		32 759 228	30 603 804
- Loyers encaissés	+	5 & 17	218 043 497	207 387 437
- Intérêts de retard	+	17	1 244 239	1 258 709
- Créances virées en Pertes	-	25	(1 001 129)	(1 459 553)
- Encours financiers virées en pertes	+	5	502 649	269 143
- Commissions encourues	-		(89 226)	(64 000)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	5	158 193	20 461
- Encaissement sur créances radiées	+	25	42 692	142 862
- Consolidations	-	5	(47 192)	(15 460)
- Remboursements anticipés	+	5	12 639 056	9 985 459
- Produits sur Cessions anticipées	+	19	449 576	388 861
- Autres produits d'exploitation	+	19	1 497 451	1 439 643
			<u>264 933 826</u>	<u>249 021 302</u>

Encaissements reçus des clients

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

		<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+	6	8 960 913	5 180 701
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	-	6	(7 861 195)	(8 960 913)
- Produits constatés d'avance en début de période	-	15	(105 590)	(76 827)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	15	95 325	105 590
- Revenus du factoring	+	18	932 043	887 231
- Variations des agios réservés	-	6	2 505	(6 389)
- Financement des adhérents	+		37 112 228	28 715 498
- TVA collectée	+		52 712	38 401
			<u>39 188 942</u>	<u>25 883 293</u>

Encaissements reçus des acheteurs factorés

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	14	18 767 049	17 068 240
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	14	(22 923 578)	(18 767 049)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	10	(77 305)	(30 210)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	10	106 706	77 305
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	5	216 261 769	213 198 776
- TVA sur Investissements	+		29 393 110	28 501 612
			<u>241 527 751</u>	<u>240 048 674</u>

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Prestataires Assurances en début de période	-	10	-	(76 295)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	10	454 262	-
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	10	(418 355)	(250 044)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	10	480 180	418 355
- Charges constatées d'avance en début de période	-	10	(52 089)	(59 372)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	10	24 463	52 089
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	15	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	15	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	15	146 712	142 987
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	15	(148 398)	(146 712)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	15	56 252	38 075
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	15	(50 436)	(56 252)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	15	445 539	360 595
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	15	(542 099)	(445 539)
- C.N.S.S en début de période	+	15	147 288	129 390
- C.N.S.S en fin de période	-	15	(153 374)	(147 288)
- CAVIS en début de période	+	15	13 948	12 730
- CAVIS en fin de période	-	15	(9 518)	(13 948)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	15	955 165	768 517
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	15	(535 649)	(955 165)
- TVA, payées sur biens et services	+		598 978	447 591
- Charges de personnel	+	22	3 930 471	3 625 128
- Autres charges d'exploitation	+	23	2 316 123	2 481 075
- Impôts et taxes	-	23	(427 397)	(625 349)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>7 232 067</u>	<u>5 700 567</u>

NOTE 34 : INTERETS PAYES

		<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Frais d'émission des emprunts	+	10	490 451	317 150
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	13	3 981 215	3 571 333
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	13	(3 872 295)	(3 981 215)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	13	1 072 299	1 189 003
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	13	(1 013 825)	(1 072 299)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	13	72 833	42 474
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	13	(477 404)	(72 833)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	+	13	1 209 319	247 659
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	-	13	(1 426 499)	(1 209 319)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	13	40 208	-
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	13	(133 467)	(40 208)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	-	13	-	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	+	13	121 474	-
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en début de période	-	13	(458 420)	(284 286)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en fin de période	+	13	-	458 420
- Charges financières	+	20	25 727 662	22 734 155
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	20	(264 154)	(232 700)
			<u>25 069 397</u>	<u>21 667 334</u>

Intérêts payés

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

		<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+	15	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	-	15	(527 089)	-
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	-	10	(241 989)	(340 915)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période	+	10	-	241 989
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	15	37 933	29 466
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	15	(45 690)	(37 933)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	+	15	25 882	2 385
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	-	15	(21 896)	(25 882)
- Etat, TCL à payer en début de période	+	15	12 669	11 070
- Etat, TCL à payer en fin de période	-	15	(13 663)	(12 669)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	-	10	(133 515)	(133 515)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+	10	133 515	133 515
- TVA payées	+		780 674	-
- Impôts et taxes	+	23	427 397	625 349
- Impôts sur les bénéfices	+	29	2 502 852	1 922 262
			<u>2 937 080</u>	<u>2 415 122</u>

Impôts et taxes payés

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Placements en titres en début de période	+ 7	16 334 547	-
- Placements en titres en fin de période	- 7	(11 725 221)	(16 334 547)
- Remboursement assurance groupe en début de période	+ ou - 10 & 15	-	2 970
- Remboursement assurance groupe en fin de période	+ ou - 10 & 15	2 370	-
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ 10	301 152	132 755
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- 10	(151 058)	(301 152)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+ 10	166 653	953 900
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	- 10	-	(166 653)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ 10	413 606	444 776
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- 10	(384 225)	(413 606)
- Comptes d'attente en début de période	+ ou - 10 & 15	(159 106)	(162 897)
- Comptes d'attente en fin de période	+ ou - 10 & 15	189 841	159 106
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	- 15	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	+ 15	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	- 15	(6 811)	(381)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ 15	84 545	6 811
- Prestataires en début de période	- 15	(706 575)	(135 701)
- Prestataires en fin de période	+ 15	4 779	706 575
- Dépôts et cautionnements en début de période	+ 10	30 884	44 616
- Dépôts et cautionnements en fin de période	- 10	(31 234)	(30 884)
- Retenue de garantie en début de période	- 15	(18 182)	(13 439)
- Retenue de garantie en fin de période	+ 15	7 499	18 182
- Produits des placements	+ 21	535 820	411 861
- Autres produits d'exploitation	+ 19	66 968	158 319
- Autres gains ordinaires	+ 27	305 931	307 238
- Autres pertes ordinaires	- 28	(88)	(91 023)

**NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
CORPORELLES ET INCORPORELLES**

D'IMMOBILISTIIONS

	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 9	-	9 600
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 9	1 059 212	250 371
- Matériel acquis en leasing	- 9	(130 482)	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>928 730</u>	<u>259 971</u>

**NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ 9	30 562	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+ 27	57 493	47 800
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	- 28	(76 860)	(3 111)
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>11 194</u>	<u>44 689</u>

**NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 8	2 500 000	2 000 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>2 500 000</u>	<u>2 000 000</u>

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Dividendes et tantièmes	+ 16	2 550 000	2 550 000
- Prélèvement sur fonds social	+ 16	55 099	62 622
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 605 099</u>	<u>2 612 622</u>

**NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE
DE L'EXERCICE**

	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Banques	+ 4	9 211 091	10 670 962
- Caisses	+ 4	2 192	30
- Banques, découverts	- 11	(569)	(760 431)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>9 212 714</u>	<u>9 910 561</u>

NOTE 42 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

A- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2015, respectivement à 7 500 DT et 540 DT.

B- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2015, respectivement à 7 500 DT et 476 DT.

C- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 13 mars 2014, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2015, respectivement à 15 000 DT et 4 244 DT.

D- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 23 mars 2015, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2015, respectivement à 25 000 DT et 5 153 DT.

2- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » en vertu de laquelle, la société « **ATTIJARI LEASING** » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, en 2015.

3- Contrat de conseil avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « **ATTIJARI FINANCES** » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 mai 2015 en vertu duquel « **ATTIJARI FINANCES** » s'engage, pour une durée de deux ans, à accompagner et assister « **ATTIJARI LEASING** » dans la mise à jour du Business Plan sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 et 2015 et des changements d'ordre stratégique décidé par la direction générale.

En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI FINANCES** » percevra une rémunération forfaitaire de 35 000 dt.

La charge supportée à ce titre, en 2015, s'élève à 15 000 DT.

4- Convention avec « ATTIJARI FINANCES »

A- En date du 08 janvier 2015, les sociétés « **ATTIJARI LEASING** » et « **ATTIJARI FINANCES** » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « **ATTIJARI LEASING** » paiera pour l'ensemble des emprunts, une commission forfaitaire de 50 000 DT et pour chaque emprunt une commission de succès de 0,40% sur les montants levés et une commission de clôture de 0,05%.

La charge supportée à ce titre en 2015 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 320 000 DT.

B- En date du 12 septembre 2014, une convention a été conclue entre les sociétés « **ATTIJARI LEASING** » et « **ATTIJARI FINANCES** » en vertu de laquelle « **ATTIJARI LEASING** » met à la disposition d'« **ATTIJARI FINANCES** » un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaires pour assurer au profit de cette dernière des services informatiques, moyennant la prise en charge de 20% du coût de sa rémunération.

En 2015, « **ATTIJARI LEASING** » a facturé la somme de 6 492 DT.

5- Convention cadre avec « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2008, la société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu une convention cadre avec « **ATTIJARI BANK** » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « **ATTIJARI LEASING** » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « **ATTIJARI LEASING** » ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « **ATTIJARI LEASING** » ;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « **ATTIJARI BANK** » courant l'année 2014, la société « **ATTIJARI LEASING** » a supporté une commission de 89 225 DT.

6- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI INTERMEDIATION » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule les droits et les obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes, à régler au début de chaque année.

7- Contrats de leasing avec « ATTIJARI FINANCES »

A la clôture de l'exercice 2015, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI FINANCES », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 88 381 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2015, à 62 158 DT.

8- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI INTERMEDIATION »

Au cours de l'exercice 2015, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « ATTIJARI INTERMEDIATION », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 26 300 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2015, à 25 591 DT.

9- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI GESTION »

Au cours de l'exercice 2015, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « ATTIJARI GESTION », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 56 048 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2015, à 51 183 DT.

10- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI RECOUVREMENT »

Au cours de l'exercice 2015, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « ATTIJARI RECOUVREMENT », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 54 946 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2015, à 48 187 DT.

11- Contrats de leasing avec la société « LES PIERRES DU NORD »

A la clôture de l'exercice 2015, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « LES PIERRES DU NORD », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 863 986 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2015, à 245 351 DT.

12- Contrats de leasing avec la société « L'IMMOBILIERE HORCHANI »

A la clôture de l'exercice 2015, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « L'IMMOBILIERE HORCHANI », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 82 634 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2015, à 1 DT.

13- Contrats de leasing avec la société « THON MANAR »

Au cours de l'exercice 2015, « ATTIJARI LEASING » a mis en force 2 contrats au profit de la société « THON MANAR », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur totale de 365 067 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2015, à 292 850 DT.

14- Contrats de leasing avec la société « ODYSEE HOTELS »

A la clôture de l'exercice 2015, le contrat mis en force par « **ATTIJARI LEASING** » au profit de la société « **ODYSEE HOTELS** », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 33 017 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2015, à 1 DT.

15- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2015, « **ATTIJARI LEASING** » a mis en force 2 contrats au profit de la société « **ATTIJARI BANK** » société mère, pour une valeur totale de 152 076 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 916 511 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2015, à 589 645 DT.

16- Emprunts et billets de trésorerie avec parties liées

Les emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2015
ATTIJARI BANK	85 275 414	87 500 000	92 693 471	80 081 943	4 787 091
ATTIJARI OBLIG SICAV	3 000 000	14 000 000	17 000 000	-	246 971
Total	88 275 414	101 500 000	109 693 471	80 081 943	5 034 062

17- Contrat de bail avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « **ATTIJARI FINANCES** » en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « **ATTIJARI LEASING** » a ramené l'augmentation prévue de 5% à 2,5% en 2015 suite à une demande adressée par la société « **ATTIJARI FINANCES** ».

Les produits constatés à ce titre en 2015, s'élèvent à 44 651 DT.

18- Opérations réalisées avec « ATTIJARI BANK »

- « **ATTIJARI BANK** » a facturé à la société « **ATTIJARI LEASING** » la somme de 426 240 DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2015.

- « **ATTIJARI LEASING** » a facturé à la société « **ATTIJARI BANK** » la somme de 91 124 DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2015.

19- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- En vertu des termes de la décision de détachement de « **ATTIJARI BANK** » du 04 mars 2011 et la décision du conseil d'administration du 28 août 2014, M. KAMEL HABBACHI est désigné en tant que Directeur Général de la société « **ATTIJARI LEASING** ». Sa mission a pris fin le 31 mars 2015.

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. KAMEL HABBACHI jusqu'au 31 mars 2015, s'élève à 34 753 DT. La charge supportée à ce titre en 2015 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève 51 344 DT.

En outre, il a bénéficié d'une voiture de fonction.

- En vertu des termes de la décision de détachement de « **ATTIJARI BANK** » du 31 mars 2015 et la décision du conseil d'administration du 31 mars 2015, M. MOEZ TERZI est désigné en tant que Directeur Général de la société « **ATTIJARI LEASING** ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. MOEZ TERZI au titre de l'exercice 2015, s'élève à 48 144 DT. La charge supportée à ce titre en 2015 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève 72 797 DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

NOTE 42: ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 24 mars 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de la société « ATTIJARI LEASING » ,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 26 mai 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 470.109.290 DT et un bénéfice net de 5.332.477 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **ATTIJARI LEASING** », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société « **ATTIJARI LEASING** » eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 Mars 2016

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de la société « ATTIJARI LEASING »,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- Convention de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 23 mars 2015, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2015, respectivement à 25 000 DT et 5 153 DT.

2- Convention avec « ATTIJARI FINANCES »

A- En date du 08 janvier 2015, les sociétés « ATTIJARI LEASING » et « ATTIJARI FINANCES » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « ATTIJARI LEASING » paiera pour l'ensemble des emprunts, une commission forfaitaire de 50 000 DT et pour chaque emprunt une commission de succès de 0,40% sur les montants levés et une commission de clôture de 0,05%.

La charge supportée à ce titre en 2015 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 320 000 DT.

B- En date du 12 septembre 2014, une convention a été conclue entre les sociétés « ATTIJARI LEASING » et « ATTIJARI FINANCES » en vertu de laquelle « ATTIJARI LEASING » met à la disposition d'« ATTIJARI FINANCES » un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaires pour assurer au profit de cette dernière des services informatiques, moyennant la prise en charge de 20% du coût de sa rémunération.

En 2015, « ATTIJARI LEASING » a facturé la somme de 6 492 DT.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

1- Convention cadre avec « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2008, la société « ATTIJARI LEASING » a conclu une convention cadre avec « ATTIJARI BANK » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « ATTIJARI LEASING » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « ATTIJARI LEASING »;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « ATTIJARI LEASING »;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « ATTIJARI BANK » au courant de l'année 2015, la société « ATTIJARI LEASING » a supporté une commission de 89 225 DT.

2- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI INTERMEDIATION » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule des droits et des obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes, à régler au début de chaque année.

3- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées, se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2015
ATTIJARI BANK	85 275 414	87 500 000	92 693 471	80 081 943	4 787 091
ATTIJARI OBLIG SICAV	3 000 000	14 000 000	17 000 000	-	246 971
Total	88 275 414	101 500 000	109 693 471	80 081 943	5 034 062

4- Contrat de bail conclu avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « ATTIJARI FINANCES » en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « ATTIJARI LEASING » a ramené l'augmentation prévue de 5% à 2,5% en 2015, suite à une demande adressée par la société « ATTIJARI FINANCES ».

Les produits constatés à ce titre en 2015, s'élèvent à 44 651 DT.

5- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

A. La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2015, respectivement à 7 500 DT et 540 DT.

B. La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** » en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2015, respectivement à 7 500 DT et 476 DT.

C. La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 13 mars 2014, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2015, respectivement à 15 000 DT et 4 244 DT.

6- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » en vertu de laquelle, la société « **ATTIJARI LEASING** » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, en 2015.

7- Contrat de conseil avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « **ATTIJARI FINANCES** » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaire stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 mai 2015 en vertu duquel « **ATTIJARI FINANCES** » s'engage, pour une durée de deux ans, à accompagner et assister « **ATTIJARI LEASING** » dans la mise à jour du Business Plan sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 et 2015 et des changements d'ordre stratégique décidé par la direction générale.

En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI FINANCES** » percevra une rémunération forfaitaire de 35 000 DT.

La charge supportée à ce titre, en 2015, s'élève à 15 000 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement de « **ATTIJARI BANK** » du 04 mars 2011 et la décision du conseil d'administration du 28 août 2014, M. KAMEL HABBACHI est désigné en tant que Directeur Général de la société « **ATTIJARI LEASING** ». Sa mission a pris fin le 31 mars 2015.

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. KAMEL HABBACHI jusqu'au 31 mars 2015, s'élève à 34 753 DT. La charge supportée à ce titre en 2015 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève 51 344 DT.

En outre, il a bénéficié d'une voiture de fonction.

- En vertu des termes de la décision de détachement de « **ATTIJARI BANK** » du 31 mars 2015 et la décision du conseil d'administration du 31 mars 2015, M. MOEZ TERZI est désigné en tant que Directeur Général de la société « **ATTIJARI LEASING** ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. MOEZ TERZI au titre de l'exercice 2015, s'élève à 48 144 DT. La charge supportée à ce titre en 2015 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève 72 797 DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 Mars 2016

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB